Fiche de données de sécurité

Selon le règlement CLP n° 1272/2008 et REACH n°1907/2006

GEL RETARD

Rubrique 1 : Identification du produit

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit GEL RETARD

Numéro CAS Non applicable

Numéro d'enregistrement Non applicable

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Additif pour encre sérigraphique

Utilisation déconseillée Actuellement aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Encres DUBUIT
ZI de Mitry-Compans
1 rue Isaac Newton
77292 Mitry Cedex

Tel : +33 (0)1 64 67 41 60
Fax : +33 (0)1 64 67 41 89
Email : info@encresdubuit.com

1.4 Numéros d'appel d'urgence

France
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Centre antipoison www.centres-antipoison.net
(pour info : Paris : 01 40 05 48 48) 7j/7 – 24h/24

Belgique
Centre Antipoison Belge
070 245 245

Rubrique 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N°1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H est mentionné en Rubrique 16.

2.2. Elément d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Pictogramme(s) de danger



Mention(s) d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/…] antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la p
doucher].	
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

A manipuler avec soins, toutes les propriétés toxicologiques de ce produit ne sont pas connues.

Rubrique 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Classification (CE N°1272/2008) **%**

Non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux		**Classification (CE N°1272/2008)**	**%**
CAS : 108-65-6 **CE :** 203-603-9 **INDEX :** 607-195-00-7 **REACH:** 01-2119475791-29	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (narc) - H336	5-10
CAS : 123-42-2 **CE :** 204-626-7 **INDEX :** 603-016-00-1 **REACH:** 01-2119473975-21	4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	Flam. Liq. 3 - H226 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 (resp) - H335	3-5

Le texte intégral des mentions de danger H est indiqué dans la rubrique 16.

Rubrique 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

-Eloigner la personne de l'endroit pollué, amener au grand air.
-Si des difficultés respiratoires subsistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

-Laver abondamment à l'eau pendant au moins 10 min, ne pas utiliser de solvants ou de diluants, utiliser un nettoyant cutané (savon…).
-Consulter un médecin si nécessaire.

En cas de projection dans les yeux

-Si cela est facile, enlever les verres de contact, laver abondamment à l'eau pendant au moins 10 min, tenir les paupières séparées.
-Consulter un médecin si nécessaire.

En cas d'ingestion

-NE PAS FAIRE VOMIR.
-En cas de vomissements spontanés, dégager les voies respiratoires, avertir un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La sévérité des symptômes décrits varient selon la concentration et la durée d'exposition.

4.3. Indication des eventuels soins medicaux immediats et traitements particuliers necessaires

Pas de mesures de premier secours spécifiques.

Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandés	Poudres, mousses et eau pulvérisée
Contre-indiqués	Eau sous pression

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

-La décomposition thermique peut provoquer l'émission de vapeurs irritantes, de gaz ou de flammes pouvant conduire à des troubles de la santé
En cas d'incendie, production d'une fumée dense, noire et âcre

5.3. Conseils aux pompiers

-Les personnes chargées de combattre le feu seront équipées d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.
-Arroser les fûts non ouverts avec de l'eau pulvérisée afin de les maintenir au frais s'ils sont exposés au feu.
-Empêcher les effluents de lutte contre l'incendie de s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. En cas de déversement, avertir les autorités co

Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Eloigner des sources d'inflammation, ne pas respirer les vapeurs (se référer aux rubriques 7 et 8), éviter le contact avec la peau et les yeux, en vêtements souillés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts, ni en eau vive ; se conformer à la législation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Utiliser des matières absorbantes (sable, terre de diatomée), nettoyer avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants, éliminer les résidus confc en vigueur.

6.4. Références à d'autres rubriques

Se référer à la rubrique 8 pour les protections individuelles et à la rubrique 13 pour les conditions relatives à l'élimination.

Rubrique 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

-Avant manipulation, se référer aux rubriques 3, 8 et 11
-Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée doivent manipuler avec précaution
-Ne pas respirer les vapeurs (voir rubriques 7et 8)
-Eviter le contact avec la peau et les yeux
-Observer les règlements nationaux d'hygiène au travail
-Ne pas boire, ne pas manger et ne pas fumer dans les zones de travail
-Se laver les mains après utilisation

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

-Stockage dans les emballages d'origine à température ambiante
-Les emballages entamés doivent être refermés convenablement et gardés debout pour éviter les fuites
-Tenir éloigné de toute source d'ignition, protéger du rayonnement direct du soleil
-Tenir à l'écart d'agents oxydants, de produits alcalins et acides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1.2.

Rubrique 8 : contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-methoxy-1-methylethyl acetate

DNEL 153.5 mg/kg (Workers; Dermal; Long Term; Systemic Effects) - 275 mg/m3 (Workers; Inhalation; LT; SE) - 54.8 mg/kg Dermal; LT; SE) - 33 mg/m3 (Consumers; Inhalation; LT; SE) - 1.67 mg/kg (Consumers; Ingestion; LT; SE)

VME 50 ppm - 275 mg/m3 **VLE**

PNEC 0.635 mg/l (fresh water) - 0.0635 mg/l (marine water) - 3.29 mg/kg (fresh water sediment) - 0.329 mg/kg (marine sediment

---

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

DNEL 240 mg/m3 (Workers; Inhalation; Short term-local effects) - 66.4 mg/m3 (Workers; Inhalation; Long term-systemic effects) (Workers; Dermal; LT-SE) - 3.4 mg/kg (Consumers; Dermal; LT-SE) - 3.4 mg/kg (Consumers; Ingestion; LT-SE)

VME 50 ppm; 240 mg/m3 **VLE**

PNEC 2 mg/l (fresh water) - 0.2 mg/l (sea water) - 9.06 mg/kg (fresh water sediment) - 0.91 mg/kg (marine sediment) - 0.63 mg/k

---

DNEL

VME **VLE**

PNEC

DNEL

VME **VLE**

PNEC

DNEL

VME **VLE**

PNEC

DNEL

VME **VLE**

PNEC

DNEL

VME **VLE**

PNEC

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Se référer à la section 7.1.



8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

L'utilisation de lunettes de sécurité est préconisée pour se protéger des éclaboussures.

Protection des mains

Possibilité d'utiliser des crèmes de protection spéciales, pas d'application après contamination.
Ne pas utiliser de gants en caoutchouc naturel ou PVC. Utilisation possible de gants jetables à usage unique.

Protection de la peau

Porter des vêtements appropriés, ne pas porter de vêtements contaminés.

Protection respiratoire

En cas d'usage fréquent ou de forte exposition, une protection des voies respiratoires peut être nécessaire. Porter un masque adéquat.
Extraction des vapeurs au poste de travail ou aération acceptable du poste de travail.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ou dans les eaux de surface.

Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Pâteux
Couleur	Non déterminé
Odeur	Non déterminé
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non déterminé
Point de fusion/de congélation (C°)	Non déterminé
Point initial d'ébullition ou intervalle d'ébullition (C°)	Non déterminé
Point éclair (C°)	53
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Limites supérieures/inférieurs d'inflammabilité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Solubilité	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles

Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactions avec : agents oxydants, acides, bases.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Exposition prolongée à des températures supérieures à 40°C

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, acides, bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut provoquer l'émission de vapeurs irritantes pouvant conduire à des troubles de la santé.

Rubrique 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée expérimentale n'est disponible pour cette préparation. Les renseignements proviennent d'essais réalisés par nos fournisseurs. C analysée selon le règlement CE 1272/2008 et classée en accord avec les dangers toxicologiques des substances.

Toxicité aiguë
2-methoxy-1-methylethyl acetate(108-65-6)
LD50 Oral rat = 6190 mg/kg - LC50 inhalation rat > 23.80 mg/l-4h - LD50 dermique lapin > 5000 mg/kg

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one(123-42-2)
LD50 Oral rat = 3002 mg/kg - LC50 inhalation rat = 7.60 mg/l-4h - LD50 dermique lapin = 13750 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6) : Negative (Rabbit - OECD 404)
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one (123-42-2) : Lightly irritant (Rabbit - OECD 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6) : Negative (Rabbit - OECD 405)
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one (123-42-2) : Irritant (Rabbit - OECD 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Absence de données spécifiques

Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
Absence de données spécifiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
Absence de données spécifiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Absence de données spécifiques

Danger par aspiration
Absence de données spécifiques

Inhalation
Des contacts prolongés peuvent provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion
L'ingestion peut causer des nausées, des faiblesses et des effets sur le système nerveux central.

Contact cutané
Des contacts prolongés avec la peau ou les muqueuses peuvent provoquer des cas de réaction par allergie (rougeurs, dermatoses, cloques)

Contact oculaire
Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Rubrique 12 : Informations écologiques

Aucune donnée n'est disponible pour cette préparation. Les informations présentées ci-dessous se rapportent à des produits contenus dans cette
Ces renseignements proviennent d'essais réalisés par nos fournisseurs.

12.1. Toxicité

2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6) :
CL50/LC50 : 134.00 mg/l - 96h Oncorhynchus mykiss - NOEC/NOEL : 47.50 mg/l Oryzias latipes (14 days) - CE50/EC50 : 500.00 mg/l-48h Dap

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one (123-42-2) :
CL50/LC50 : 105.00 mg/l - 96h Oryzias latipes - NOEC/NOEL : 1000.00 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata - 72h - CE50/EC50 : 1000.00 mg/

12.2. Persistance et dégradabilité

2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6) : 83% (28 days - OECD 301F)
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one (123-42-2) : 98.51% (28 days - OECD 301A)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6) : log Kow 1.2 (20Â°C; pH 6.8 - OECD 117)
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one (123-42-2) : log Kow -0.09

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données spécifiques

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Abscence d'effets néfastes supplémentaires

Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les déchets et les emballages usagés doivent être traités conformément aux réglementations locales.
Les déchets ne doivent pas être évacués avec les ordures ménagères, ni déversés dans les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue européen des déchets

08 03 12* Déchets d'encres contenant des substances dangereuses

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

Routes ADR

Numéro ONU	1210
Nom d'expéditio	MATIERES APPARENTEES AUX ENCRES D'IMPRIMERIE, inflammables
Classe de dange	3
Groupe d'emballag	III
Etiquettes	3
Code de classificatio	F1
N° d'identification du dang	30
Code de restriction tunn	3(D/E)

Voies ferrées RID

Numéro ONU	1210
Nom d'expéditio	MATIERES APPARENTEES AUX ENCRES D'IMPRIMERIE, inflammables
Classe de dange	3
Groupe d'emballag	III
Etiquettes	3
Code de classificatio	F1
N° d'identification du dang	30

Mer IMDG

Numéro ONU	1210
Nom d'expéditio	MATIERES APPARENTEES AUX ENCRES D'IMPRIMERIE, inflammables
Classe de dange	3
Groupe d'emballag	III
Etiquettes	3
Code de classificatio	F1

Air OACI/IATA

Numéro ONU	1210
Nom d'expéditio	MATIERES APPARENTEES AUX ENCRES D'IMPRIMERIE, inflammables
Classe de dange	3
Groupe d'emballag	III
Etiquettes	3
Code de classificatio	F1

Polluant Non

Produits présentant un danger

2-methoxy-1-methylethyl acetate
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Absence de précautions particulières

Transport en vrac, conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Rubrique 15 : Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement(CE) n°1907/2006 du 18 décembre 2006 (dit règlement REACH).
Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives du règlement (CE) n°1272/2008 du 16 décembre 2008 (dit règlement CLP).

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de sante et d'environnement

Union européenne

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Rubrique 16 : Autres informations

Informations générales

Ce produit est réservé aux utilisateurs professionnels. Se reporter à la fiche technique pour des renseignements complémentaires d'utilisation.

Les renseignements contenus dans cette Fiche de données de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances, à la date d'expédition, relative
informations fournies par nos fournisseurs sur les substances entrant dans la composition.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Révisions

Date de révision	29/11/21
Révision	2
FDS N°	1672
Date	03/03/15

Libellé exact des mentions de danger

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

Abréviations et acronymes utilisés

CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	European Invantory of Existing Commercial chemical Substance
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

Méthode d'évaluation des informations sur les dangers

		Méthode utilisée pour la classification
Flam. Liq. 3	H226	Méthode par test